



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-315

PUBLIÉ LE 28 AVRIL 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / secrétariat de direction

75-2022-04-10-00002 - Arrêté de nomination du Cadre Paramédical du
Département Médico-Universitaire (2 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-04-10-00002

Arrêté de nomination du Cadre Paramédical du
Département Médico-Universitaire

LABRUYERE B.P. 10239
60332 LIANCOURT Cedex
Standard : 03 44 31 55 00
Fax Paul Doumer : 03 44 31 55 30

**Arrêté de nomination
du Cadre Paramédical du Département Médico-Universitaire
n°**

Le Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et par délégation, le Directeur de l'Hôpital Paul Doumer,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L616-1, D 616-1 à D 61663,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, notamment son article 11,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, notamment son article 11 et son annexe 17,

Vu l'arrêté DG n°2019-030 portant modification de l'organisation interne de l'AP-HP du 3 Juillet 2019,

Vu l'arrêté DG n° 2019-122 du 20 Juillet 2019 fixant le Département Médico-Universitaire de l'Hôpital Paul Doumer,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2020 – 009 0004 du 16 Septembre 2020 nommant M. Odon MARTIN MARTINIERE, Directeur de l'Hôpital Paul Doumer et lui donnant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP *en matière de marchés publics*,

Vu la nomination de Madame le Docteur Nadia LADJOUZI, praticien hospitalier, en date du 23 Juillet 2019, en qualité de Directrice médicale du Département Médico-Universitaire « Gériatrie » de l'Hôpital Paul Doumer et sur sa proposition :

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame PETIT Nathalie, Cadre Supérieure de Santé à l'AP-HP, est nommée à compter du 1^{er} Novembre 2020, Cadre Paramédical du Département Médico-Universitaire « gériatrie » de l'Hôpital Paul Doumer.

ARTICLE 2 :

La durée de son mandat est d'une année, reconduite tacitement dans la limite de 4 ans.

... / ...

ARTICLE 3 :

La Directrice du Département Médico-Universitaire et la Directrice des Soins et de la Qualité de l'Hôpital Paul Doumer sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Labryère, le 10 Avril 2022.

Le Directeur de l'Hôpital Paul Doumer

Odon MARTIN MARTINIÈRE

Directeur



Destinataires : - l'intéressée, Madame PETIT Nathalie,
- la Directrice du D.M.U., Madame le Docteur Nadia LADJOUZI,
- la Responsable des Ressources Humaines,
- l'Administrateur Général des Finances Publiques de l'AP-HP.